

Ne renvoyez pas cette circulaire, ce tableau vous aidera à calculer vos frais de scolarité.

REVENU ANNUEL DU FOYER ANNEE 2018	
Nous ne prenons pas en compte les 10% de déduction ou les frais réels.	
Total des salaires et assimilés du père	€
Total des salaires et assimiles au pere	+
Total des salaires et assimilés de la mère	€
Pension alimentaire (éventuellement)	+
rension difficulty (eventuellary)	€
	+
Allocations familiales	€
Autres	
(en cas de concubinage, noter tous les revenus du foyer)	€
	* =
	€
Total	
Nombre de parts :	
2 parts sont prises en compte, même s'il n'y a qu'un parent	perte
au foyer	parts
Une part supplémentaire est ajoutée pour <u>chaque enfant à</u> <u>charge</u>	v.
¥	
Quotient familial =	99345
Revenu annuel du foyer divisé par le nombre de parts =	€

Reportez vous à la circulaire « Tarifs annuels 2019/2020 école » pour trouver votre catégorie.

Gardez ce document